

## **La mixité de genre en ACM**

Ici il s'agit de faire cohabiter et interagir les garçons et les filles, en proposant des activités diverses et variées qui s'adressent aux deux sexes, mais c'est également à ne pas refuser qu'une fille ou un garçon puisse pratiquer telle activité ou tel sport.

Il s'agit de proposer des animations pour tous et pour toutes sans que la notion de genre ne soit un frein à la pratique d'une activité par les jeunes.

Il est important, et ce même si cela n'est pas évident au regard de nos formatages, de dégager nos animations et nos propositions d'activité de la formule binaire (féminin/masculin), ce qui participera à faciliter les relations entre les deux sexes et contribuera à lutter contre le sexisme.

## **Mes réflexions et postures dans ma pratique professionnelle.**

### **Pour les douches**

Traditionnellement celles-ci sont organisées en non mixité et individuellement afin d'assurer le respect et l'individualité du corps de chacun. Mais ceux-ci ne pose pas la question d'un enfant ou d'un.e ado qui se poserait des questions sur son identité de genre et qui est peut être mal à l'aise de se doucher avec des personnes du genre qu'on lui a attribué à la naissance. Les équipes doivent donc demeurer un maximum vigilante à l'accompagnement de chaque enfant et jeune.

Les enfants et les jeunes prennent une douche (entre une fois par jour et une fois tous les deux jours, selon le contexte et la configuration du séjour) et un anim référent est responsable de l'organisation de ce temps douche. Entre autre de veiller à ce que chacun se soit bien douché. L'anim référent est présent à l'espace douche avec les jeunes.

### **Pour l'hébergement**

Nous respectons l'article R. 227-6 du CASF :

*« Les centres de vacances mentionnés à l'article R. 227- 1 doivent être organisés de façon à permettre aux filles et aux garçons âgés de plus de six ans de dormir dans des lieux séparés. Chaque mineur hébergé doit disposer d'un moyen de couchage individuel. »*

Nous mettons donc en place des tentes réservées aux filles, d'autres réservées aux garçons.

"Si des enfants et parents le souhaitent, des tentes mixtes peuvent être aménagées. Toutes les personnes de cette tente doivent être d'accord pour dormir en mixité. Pour cette raison cette question est posée dès les pré inscriptions aux familles et s'ils ne souhaitent pas que leurs enfants dorment en mixité. Nous les invitons à en expliquer les raisons à leurs enfants. Nous respecterons leurs choix. Chaque nuit à une heure non déterminée un membre de l'équipe d'animation se lèvera à la fois pour veiller à la sécurité du groupe et pour vérifier que chacun soit bien dans sa tente en fonction des choix qui ont été effectués.

Dans la tente bureau anim une liste de la répartition des tentes est affichée.

Si des jeunes ne respectent pas les consignes de non mixité demandées par leurs parents en se rejoignant la nuit d'une tente à l'autre des discussions surviennent entre les jeunes et les adultes (équipes d'animation et parents si besoin)

La répartition des enfants dans les tentes se fait le premier jour en fin d'après-midi afin que les membres du groupe aient eu l'occasion de commencer à faire connaissance. Un anim référent est attribué à chaque tente. Les enfants montent leur tente avec leur anim référent.

Au delà de toutes les questions que la mixité d'hébergement peut poser (hétéronormativité, homosexualité, questions de genre, risques d'attouchements ou des gestes non désirés) c'est bien pour nous la question du respect entre les enfants, les jeunes et les adultes qui est au centre de notre réflexion, respect de leurs valeurs, de leurs corps, de leur moralité. Ceux sont ces questions qui

seront au coeur de l'approche pédagogique de nos équipes et elles nous paraissent centrales quelques soient les genres concernés.

### **En terme d'évaluation, nous pourrions observer sur la question de la mixité de genre.**

Si cette question fait débats entre les parents, entre les jeunes eux mêmes, entre les équipes..

Le nombre de familles et de jeunes souhaitant la non mixité ou la mixité, s'il y a des différences de demandes entre les parents et les jeunes et du coup comment les accompagnent t'on ?

Les questions et échanges que ces questions suscitent pendant le séjour.

Quelles sont les animations mixtes et non mixtes proposés par les jeunes et l'équipe pendant le séjour ?

Et comment la question de la mixité est gérée est abordée sur toutes les questions de la vie quotidienne ?

Comment elle est abordée selon les différentes tranches d'âges 7-10 ans, 11-12 ans, 13 ans-14 ans, 15-17 ans ?

### **Propositions d'accompagnement et de formation de nos équipes**

Nos équipes de direction pourraient être accompagnées par le centre de planification familiale de de la Mure avec qui nous sommes en contact dans le cadre du réseau jeunes Trièves, autour des questions de la mixité et la vie affective des enfants et des jeunes une fois par an.

### **Les questions que je pense que l'on devrait se poser ?**

Pourquoi a-t'on peur de la mixité de genre dans les lieux d'hébergement des mineurs en ACM ?

Comment accompagner et dépasser le poids de l'hétéronormativité de notre société ?

### **Etude de cas vie affective**

Voici quelques études de cas de vie affective rencontrées dans mes expériences d'ACM dans le Trièves sur lesquelles j'aimerais échanger en équipe et avec des professionnels du planning familial.

Hétérosexualité

- 1) Le couple hétérosexuel qui se rencontre pendant un séjour. Pour l'anecdote certains couples de jeunes qui se sont rencontrés lors d'un séjour du Trièves sont encore ensemble 15 ans après.
- 2) Le couple hétérosexuel qui est ensemble avant le séjour et qui a une vie affective reconnue et acceptée par leurs parents réciproques chez l'un ou l'autre.

L'homosexualité

- 3) Des remarques fréquentes à connotations homophobes de la part de jeunes
- 4) Une jeune qui effectue son coming out sur les réseaux sociaux

### **Quelques ouvrages que j'utilise**

Pour des 9-13 ans : Le guide du zizi sexuel de Titeuf : <https://www.glenat.com/le-guide-du-zizi-sexuel-9782723428026>

Pour des plus de 12 : La sexualité expliquée aux ados : <https://livre.fnac.com/a2503385/Magali-Clausener-Petit-La-sexualite-expliquee-aux-adolescents>

Pour des plus de 14-15 ans selon leur maturité

Les petits livres de la sexualité écrit par les garçons pour les garçons et par les filles pour les filles.

Deux livres un peu crus mais très bien faits écrit par des ados de Canadiens de plus de 15 ans.

<https://livre.fnac.com/a2501994/Freddy-Dermidjian-Petit-livre-de-la-sexualite-pour-garcons>

<https://livre.fnac.com/a2353614/Helene-Duffau-Sexualite-le-livre-ecrit-par-des-filles-pour-des-filles>

Ceci n'est pas un livre de sexe - Guide de sexualité - Dès 15 ans Ecrit par une youtubeuse proche des ados (Chusita) <https://www.nathan.fr/catalogue/fiche-produit.asp?ean13=9782092581230>

### **Propositions de ressources pour l'équipe**

<http://animpro.over-blog.com/2017/04/mixites-de-quelles-mixites-parle-t-on.html>

[http://www.jeunes.gouv.fr/IMG/UserFiles/Files/GuideSexualite\\_2019\\_VF%202019.pdf](http://www.jeunes.gouv.fr/IMG/UserFiles/Files/GuideSexualite_2019_VF%202019.pdf)

Guide très intéressant à lire avec pleins de ressources mais à mon sens à la page 22 il effectue une interprétation de la loi cf textes légaux ci-dessous.

<https://www.codeps13.org/documentation/dossiers-thematiques-en-ligne/vie-affective-et-sexuelle-des-jeunes--dossier-thematique>

Le mythe de la majorité sexuelle : Jurisanimation

<http://www.jurisanimation.fr/?p=92>

<http://www.portail-sante-jeunes.fr/inpes-affective.html>

Le guide de la série sexe éducation de Netflix : Très bien fait :

[https://sexeducation.fr/assets/data/le\\_petit\\_manuel\\_sex\\_education.pdf](https://sexeducation.fr/assets/data/le_petit_manuel_sex_education.pdf)

Une vidéo très sympa sur le consentement la tasse de thé : [https://www.youtube.com/watch?v=S-50iVx\\_yxU](https://www.youtube.com/watch?v=S-50iVx_yxU)

### **Extrait du spécial directeur de la jeunesse au plein air 2019**

#### **La mixité est-elle autorisée dans les lieux de couchage en ACM ?**

L'article R. 227-6 du CASF dispose que : « Les accueils avec hébergement mentionnés à l'article R. 227-1 doivent être organisés de façon à permettre aux filles et aux garçons âgés de plus de six ans de dormir dans des lieux séparés (...) ».

Il faut préciser ici que la loi fait la distinction entre les mineurs de moins de 6 ans et les mineurs de plus de 6 ans. Pour les mineurs de moins de 6 ans, la loi étant silencieuse, les directeurs de séjours peuvent faire selon leur convenance tout en respectant les règles de bienséance et de sécurité.

Pour les mineurs de plus de 6 ans, l'écriture de la règle peut paraître en effet ambiguë. Il est écrit que les accueils avec hébergement doivent « permettre » la séparation entre filles et garçons.

Cela veut donc dire que l'interdiction n'est pas explicitement dictée, mais que la loi donne à l'organisateur une obligation de moyen et non une obligation de résultat. Concrètement, l'obligation de moyen implique que le directeur, en lien avec l'organisateur, puisse mettre tout en œuvre pour permettre aux filles et aux garçons de plus de six ans de dormir dans des lieux séparés et ce en fonction des moyens mis à sa disposition (*nombre de chambres, situation particulière : tentes, refuges...*).

### **Et un autre texte sur le sujet provenant du site "je suis animateur"**

<https://www.jesuisanimateur.fr/>

**La loi prévoit qu'avant 6 ans, les chambres ainsi que les douches et sanitaires peuvent être communs. À partir de 6 ans, la réglementation n'interdit pas la mixité, elle l'organise.** Ainsi, les chambres et les sanitaires doivent permettre une utilisation distincte pour les filles et les garçons.

**L'interdiction de mixité en Accueil Collectif de Mineurs (ACM) provient le plus souvent des organisateurs eux-mêmes**, qui le stipulent dans leur [projet de fonctionnement](#). Ils doivent notamment y décrire les conditions de déroulement du séjour et la façon dont est organisée ou non la mixité filles/garçons.